

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 juin 2010

CP 10/06-17

L'an deux mil dix, le 21 juin à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Massip et Moignard.

CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A MONTAIGU DE QUERCY

Par délibération du 3 mars 2009, l'Assemblée Départementale a adopté le principe de création d'un fonds départemental de soutien à la réalisation, dans les zones reconnues déficitaires, de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et a donné délégation à la Commission Permanente pour mettre en oeuvre cette nouvelle politique.

Le fonds peut être mobilisé en complément des aides allouées par le Conseil Régional, l'Etat et l'Europe, selon les modalités suivantes :

- maîtrise d'ouvrage assurée par une commune ou une structure intercommunale à fiscalité propre ;
- travaux d'investissement portant sur la création ou la réaffectation de bâtiment existant ;
- financement à hauteur de 25 % maximum du coût H.T. des travaux dans la limite de 150 000 € de subvention ;
- la subvention correspondante sera versée en annuités.

En application de cette délibération de principe, le Président de la Communauté de Communes de Montaigny Pays de Serres sollicite une subvention départementale de 49 052 € dans le cadre de la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Montaigny de Quercy, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Montaigny Pays de Serres.

Le plan de financement de ce projet d'investissement qui ressort à **367 892 € H.T. et 440 000 TTC** s'établit comme suit :

- Europe (Feader)	147 157 € (en cours)
- Etat (DDR)	49 052 € (acquis)
- Région	49 052 € (en cours)
- Département	49 052 €
- Emprunt	<u>145 686 € (non sollicité)</u>
TOTAL.....	440 000 € TTC

Ce projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montaigu a été validé par le comité de soutien à la démographie des professionnels de santé en Tarn-et-Garonne réuni à la Préfecture le 8 juillet 2009.

Par ailleurs, ce projet a été validé dans le cadre de la programmation 2009, phase 2, du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 3 mars 2009 adoptant le principe de création d'un fonds départemental de soutien à la réalisation, dans les zones reconnues déficitaires, de Maisons de santé pluridisciplinaires et donnant délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre cette nouvelle politique,

Vu la validation du projet de maison de santé pluridisciplinaire de Montaigu-de-Quercy par le comité de soutien à la démographie des professionnels de santé en Tarn-et-Garonne réuni à la Préfecture le 8 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention départementale de 49 052 € à la Communauté de communes de Montaigu Pays de Serres pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Montaigu de Quercy, projet validé dans le cadre de la programmation 2009, phase 2 du contrat de Pays Garonne Gascogne ;

- Accorde à la Communauté de communes Montaigu Pays de Serres les crédits correspondants sous forme de subvention en annuités.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,